

Réparation aux murs du Canal Rideau 2016 (Ottawa, Ontario)

R.079197.020, n° d'appel d'offres EQ754-171545/A

Questions soulevées lors de la période de l'appel d'offres n° 5:

Information de l'addenda

- 1) Y aurait-il un article distinct pour les barrières de béton temporaires ?
 - ***Plus de précisions sont nécessaires de la part du soumissionnaire relativement aux barrières de béton temporaires auxquelles il fait référence. Si c'est en référence au dessin 105 qui montre des barrières en béton temporaires pour le contrôle éventuel de la circulation et de la division de déviation piétonne, cet article fait partie de la régulation de la circulation et il n'y aura pas de mesure distincte pour le paiement des travaux de cette section. Inclure les coûts dans le prix forfaitaire du contrat.***
- 2) Sous quel article faut-il établir un prix pour la sous-dalle ?
 - ***La mise en place de la sous-dalle est optionnelle, comme indiqué dans la note du dessin « au besoin » et elle couverte par le paragraphe 1.2.13 de la section 03 30 00 « Les paiements de tous les autres travaux devant être effectués selon la présente section ne seront pas évalués séparément, mais seront considérés comme faisant partie des travaux ».***